

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 15 (1927)

Heft: 272

Artikel: La quinzaine féministe : bravo, Argovie ! - Un danseur de charleston de cinq ans. - Les jeux de hasard et les Sociétés féminines suisses

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-259250>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Quinzaine féministe

Bravo, Argovie! — Un danseur de charleston de cinq ans. — Les jeux de hasard et les Sociétés féminines suisses.

Un double progrès féministe à signaler — une fois n'est pas coutume, rassurez-vous, ô nos adversaires — en Suisse, et cela dans le même canton.

En effet, et premièrement, la votation définitive sur le principe du suffrage féminin en matière ecclésiastique a eu lieu dans le canton d'Argovie, un de ces derniers dimanches. Si bien que, maintenant, les paroisses de l'Église nationale protestante peuvent reconnaître, et le droit de vote ecclésiastique, et l'éligibilité aux Conseils de l'Église, aux femmes et aux étrangers qui ont au moins cinq ans de séjour dans le pays. Ne nous attendons pas à ce qu'il y a de désobligeant pour des femmes, citoyennes suisses par toutes les fibres de leur être, de se trouver ainsi assimilées, pour des questions concernant l'Église qui les a baptisées, à des étrangers: il faut apprendre à nous contenter de peu. Et espérons que bien vite les paroisses vont faire usage de ce droit nouveau — et que les Sociétés féminines argoviennes leur en rappelleront l'existence, si elles tentaient de l'oublier.

Et deuxièmement, dans ce même canton d'Argovie, c'est une femme, M^{lle} Anna Blattner, connue depuis longtemps dans les milieux pédagogiques, qui vient d'être appelée au poste de directrice de l'École normale officielle d'institutrices, la première femme, croyons-nous avec notre confrère, le *Schw. Frauenblatt*, auquel nous empruntons cette nouvelle, qui occupe un poste de cet ordre en Suisse. C'est sans doute donner la mesure de ce que nous sommes arriérés à cet égard.

Et c'est pourquoi nos manifestations de joie se refroidissent singulièrement lorsque nous songeons que, sans aller jusque chez les Anglaises ou les Scandinaves, mais simplement au delà de nos quatre frontières, nos voisins seront en droit de se demander avec une réelle surprise à quel état de conservatisme rétrograde nous sommes parvenus, pour que ce qui, chez eux, serait chose si simple que l'on n'en parlerait même pas, soit accueilli « dans la plus vieille démocratie du monde » comme un signe incontestable de progrès. . .

* * *

Ce n'est pas seulement en matière de féminisme qu'il nous faut faire cette regrettable constatation. Nous avons aussi dû reconnaître l'autre jour une fâcheuse lacune dans une de nos

surprise dans son bain par un alligator, et miraculeusement sauvée par un jeune et courageux Indien... On peut se représenter l'émotion de la fillette à cette lecture. Elle fut « fascinée, ensorcelée. Elle y pensait jour et nuit. » C'était un monde nouveau qu'elle venait de découvrir, le monde de l'amour héroïque, des hauts faits chevaleresques, des passions nobles ou viles, — toutes choses dont il n'était pas question dans l'*Histoire universelle à l'usage des Femmes*, et dont cette petite fille de huit ans, élevée à la campagne, n'avait même jamais soupçonné l'existence. Dès ce moment, elle brûle du désir de faire un jour quelque chose d'aussi merveilleux, et pour s'y préparer, elle dévore tous les romans qui lui tombent sous la main.

A neuf ans, on l'envoie à Stockholm suivre un traitement pour sa jambe, et elle découvre là-bas deux choses « indiciblement merveilleuses », qui lui aident à supporter l'absence et le mal du pays: l'une, c'est les romans de Walter Scott, qu'elle lit dans la bibliothèque de son oncle; l'autre, c'est le théâtre pour lequel elle se passionne et qu'elle fait revivre à son retour à Marbacka, avec ses frères et sœurs. Déjà il lui « tarde de quitter l'école, où elle perd son temps à apprendre le calcul, pour se consacrer enfin à la composition de romans et de pièces de théâtre! »

Il faudrait dire aussi son trouble, sa joie, le jour où elle aligna ses premiers vers: « Imaginez que vous avez grandi comme une petite mendicante: et soudain on vient vous annoncer que vous êtes fille de roi! » Hélas! Elle n'eut pas long-

réglémentations cantonales concernant la protection de l'enfance, alors que d'autres pays sont bien mieux armés que nous à cet égard. Le cas était typique: il s'agissait d'un enfant de cinq ans (en réalité, il en avait six, nous a-t-on dit), qu'un établissement de Genève, décoré d'un titre significatif, faisait paraître à minuit et demi sur la scène pour danser le charleston. Et un de nos grands journaux du soir n'hésitait pas à recommander à ses lecteurs ce spectacle « aussi comique que gracieux » . . .

Grâce à une prompt intervention du Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale, ce scandale fut arrêté dans les 24 heures par le Département de Justice et Police, que nous devons remercier ici de l'énergie qu'il a immédiatement déployée dans ce cas. Mais la même situation peut se présenter à nouveau d'un jour à l'autre, puisque rien n'interdit à des enfants de se produire en public après minuit; et si une réclame ne tombe pas sous les yeux de qui de droit au bon moment, cette exhibition peut se produire plusieurs soirs de suite avant que l'on s'avise d'intervenir. Ne serait-il pas bien préférable que ce qui est la règle devint l'exception, et vice-versa? c'est-à-dire qu'il fût défendu de produire des enfants en public, *sauf* autorisation spécialement demandée, alors que nous vivons sous le régime exactement contraire de l'autorisation *sauf* interdiction pour des cas particuliers. Ces dispositions excellentes et intelligentes sont en vigueur dans d'autres pays déjà, en Belgique notamment, et il nous paraît qu'il y aurait là matière pour nos Sociétés de préservation morale et sociale à un utile travail.

* * *

D'ailleurs, en fait de morale sociale, et après les débats de la semaine dernière au Conseil National et la campagne qui les ont précédés, nous n'avons certes pas lieu d'être fières. Le lamentable esprit d'opportunisme économique et matériel, que, depuis longtemps, nous voyons souffler sur notre population, a pris un essor tout nouveau dans cette déplorable affaire des jeux de hasard, et, chose navrante, n'a pas épargné les groupements féministes et féminins du canton de Lucerne et de l'Oberland bernois. On sait, en effet, que ceux-ci se sont déclarés en faveur de l'initiative des kursaals pour neutraliser l'effet fâcheux que, affirment-ils, ont produit sur nos députés, soit les lettres du Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage féminin, et de bon nombre de ses Sections (Bâle, Berne, Bienne, Genève, Saint-Gall, Vaud, Neuchâtel, etc.), soit la résolution votée à l'Assemblée de l'Alliance, à Neuchâtel. Car, c'est là l'argument que l'on nous a donné: nos démarches « ont beaucoup nui à la cause du suffrage dans ces régions ». Nos collègues croient-elles que les leurs n'aient pas

temps le loisir de faire des vers. Ses parents avaient eu des revers de fortune et elle dut songer à gagner sa vie. Elle se décida, à vingt-trois ans, à passer l'examen d'entrée à l'École normale supérieure pour se préparer à la carrière d'institutrice. Non qu'elle renonçât à son idéal, mais parce que la première chose nécessaire pour arriver où elle voulait était de se rendre indépendante.

C'est à Karlskrona, petit port de Scanie, que Selma Lagerlöf fut appelée à exercer ses talents pédagogiques. Sa tâche l'absorbait si complètement, qu'elle sembla quelque temps avoir oublié ses préoccupations littéraires. Les questions sociales l'intéressaient vivement: elle prit sa part dans la lutte contre l'alcoolisme, dans le mouvement féministe. Mais son travail ne la satisfaisait pas pleinement; elle sentait trop vivement, et depuis trop longtemps, qu'elle était destinée à une autre œuvre, et se reprochait son activité sociale comme une trahison à ses aspirations profondes.

Mais comment écrire quand on n'a pas le temps de se concentrer? Et du reste, petite institutrice obscure, comment arriverait-elle jamais à se faire lire?

(A suivre.)

M. DEMIERRE-SCHENK.

nui aussi à cette même cause dans d'autres cantons, où l'on serait en droit de nous opposer leur exemple tangible, si nous essayions encore d'affirmer, ainsi que nous le faisons de bonne foi auparavant, que le suffrage féminin en Suisse apporterait, comme dans d'autres pays, son appui à des mesures de santé morale? ...

D'ailleurs, il ne s'agissait pas de protéger le suffrage. Il s'agissait d'un principe. Foin de tous les opportunistes et de toutes les précautions quand un principe est en jeu. Car ce ne sont que misérables arguties que de prétendre que l'initiative des kursaals ne touche pas à un principe. Et si l'on avait considéré toute la question sous cet angle-là, on aurait bien vite constaté que le suffrage des femmes étant lui-même, et essentiellement, un principe de justice, il n'avait pas à souffrir d'être accolé à un autre principe de morale. Bien mieux, il y aurait gagné. Car ce n'est pas pour rien que, depuis que nous avons écrit à ces Messieurs, nous avons tout à coup découvert parmi eux des amis si extraordinairement pleins de sollicitude pour notre cause, qu'ils ont même été jusqu'à charger de messages de prudence pour nous des féministes d'autres pays! C'est que nos démarches, qui ont été parmi les premières à la fin de l'été, leur ont désagréablement montré que la prestesse avec laquelle ils s'apprétaient à faire avaler au peuple suisse, en l'enveloppant du sucre des « intérêts touristiques », la pilule de la réintroduction des jeux de hasard, que cette prestesse, disons-nous, risquait bien de se heurter à quelques obstacles. Nous aurions voulu que les Sociétés féminines de Lucerne et d'Interlaken eussent assez de perspicacité pour voir clair dans ce jeu, et pour se rendre compte qu'en prenant fièrement et crânement position pour un principe, elles faisaient davantage pour notre cause commune qu'en appuyant l'initiative.

Mais il faut penser aussi à l'ambiance de ces villes¹. Là où un pasteur est favorable aux jeux de hasard parce que la subvention que pourra lui faire le kursaal, grâce à la réintroduction des jeux, lui permettra d'avoir une cloche pour son église, les Sociétés féminines n'ont pas non plus compris que les souscriptions des kursaals aux œuvres de philanthropie ou d'entraide sociale dont elles s'occupent ne serviraient qu'à panser les plaies causées par les maux résultant des jeux. C'est ce dont nous devons tâcher de nous rendre compte, quand bien même il nous est singulièrement douloureux que, pour la première fois où notre A. S. S. F. voit se heurter parmi ses membres des conceptions absolument opposées, ce soit, non pas, comme on l'assurait, sur une question d'ordre politique que se produirait cette scission, mais sur un principe de morale. Nous avons cru pouvoir attendre mieux de nos femmes suisses.

E. Gd.

P. S. — Notre collaborateur, M. Maurice Veillard, vient de faire paraître une excellente petite brochure, remarquablement claire, alertement écrite, et soigneusement documentée: *Faut-il rouvrir les maisons de jeu?* que nous recommandons très chaudement à ceux de nos lecteurs et lectrices qui seraient encore hésitants devant les arguments captieux des partisans des kursaals, comme à ceux et à celles qui, désirant employer leurs forces à la propagande individuelle, cherchent à être bien renseignés. (Edition du Secrétariat romand, H. S. M., Grand-Pont, 2, Lausanne. Prix: 50 centimes.) Ne pouvant la résumer ici, faute de place — et d'ailleurs, nous aurons souvent l'occasion de revenir sur la question avant la votation populaire de 1928 — nous en reproduisons au moins les conclusions:

1. L'hôtellerie n'a plus autant besoin des kursaals que précédemment: les hôtes stationnent moins longtemps et se déplacent davantage. Bien que les « menus » des kursaals soient modestes depuis la suppression des jeux en 1925, la saison de 1927 est considérée d'une façon générale comme excellente dans les cercles hôteliers. En tout cas, le laps de temps est trop court pour que les kursaal puissent dire que l'expérience a prouvé la nécessité du rétablissement des jeux.

¹ Remarquons toutefois que les jeux ont été interdits en 1925, non pas seulement à Lucerne et à Interlaken, mais aussi dans quatre autres villes où existent des Sections suffragistes, et que, tout au contraire des féministes de ces deux villes, les Bernoises, les Badoises, les Genevoises et les Montreusiennes, ont, elles au moins, su échapper à l'emprise de la « Realpolitik » hôtelière.

2. Plusieurs stations importantes telles que Flims, Ragaz, Saint-Moritz, Zermatt, Lausanne, se sont tirées d'affaire depuis longtemps ou de tout temps sans jeux. De même, la plupart des stations étrangères de tourisme.

3. L'exploitation des jeux de hasard est une forme de l'exploitation des étrangers. Elle est indigne des traditions de l'hôtellerie suisse. Le fait qu'on la dénomme « jeu d'agrément » ne change pas sa vraie nature. Les colonies étrangères y sont hostiles, de même que les pensionnats. Cette clientèle est importante au point de vue économique.

4. L'exploitation des jeux est une industrie foncièrement malsaine. Les règlements les plus perfectionnés ne peuvent l'assainir. Immorale, elle tend toujours à devenir illégale. Les casinos de Saxon et de Genève n'étaient pas essentiellement différents des autres. Ils étaient plus dépourvus de scrupules.

5. L'Etat compromet sa dignité en réglementant cette « industrie ». Les kursaals ont cessé de respecter le Conseil Fédéral dès le moment où cette autorité a composé avec eux, au lieu de leur appliquer fermement la Constitution, comme elle le fit pendant une vingtaine d'années.

6. A plus forte raison, ce serait faire une tache à la Constitution fédérale que d'y inscrire le texte hypocrite de l'initiative des kursaals et de faire participer la Confédération aux recettes des maisons de jeu.

Echos du IV^{me} Congrès International de l'Enseignement ménager

Fribourg, Gand et Paris marquent les trois premières étapes des précédents Congrès de la science ménagère. Mais alors que le premier en date (Fribourg, en 1908) ne réunissait que neuf nations avec 600 participants; que celui de Gand, en 1913, comptait 1000 participants venus de quinze pays différents, le Congrès de Paris, en avril 1922, voyait plus de 3000 congressistes assister à ses séances, en représentant trente-cinq nations. Sans aucun doute, la Ville-Lumière avait exercé son prestige et son attirance.

Il n'en pouvait être autrement du Congrès de Rome, et c'est 2400 congressistes que la Ville Eternelle vit arriver dans ses murs, alors que le Comité d'organisation n'en attendait que 1200. Vingt-quatre pays y étaient représentés officiellement.

En vingt ans les idées ont marché, le programme du Congrès le prouve, et les rapports parlent davantage des améliorations qu'ont réalisées tel ou tel pays, qu'ils ne sont un plaidoyer en faveur de la préparation de la ménagère à sa tâche. Plus n'est besoin de justifier l'enseignement ménager, mais bien de l'étendre à toutes les classes sociales et à toutes les races. Sa nécessité s'est imposée comme étant à la base du développement économique des peuples, et pour tous les professionnels de l'enseignement ménager accourus à Rome, il s'est agi de rechercher la meilleure méthode, la plus judicieuse préparation pour les institutrices ménagères et les moyens d'adapter l'enseignement aux exigences comme aux simplifications de la vie moderne.

L'interdépendance économique des peuples fait à chacun d'eux l'obligation d'imiter son voisin dans les réformes sociales qu'il réalise, s'il ne veut pas lui-même être bientôt distancé et infériorisé. Les pays du Nord marquent ici le pas. L'enseignement ménager sera donc offert comme en Suède à toutes les jeunes filles et aux jeunes ouvrières, à la campagne comme à la ville, et déjà, si possible, dès les classes primaires. La pédagogie familiale, la puériculture, l'hygiène domestique et l'assistance sociale formeront la base de la préparation générale des jeunes filles à tous les degrés de l'enseignement. Cet enseignement sera étroitement adapté à la classe sociale auquel il s'adressera; il devra disposer de manuels spéciaux, essentiellement féminins, où le prix de revient d'un menu et le coût d'une lessive remplaceront le cubage du bois. Pour les ouvrières de fabrique, les